

Date : 27/11/2014

## Pour une extension de l'épargne salariale aux TPE-PME

Par : Rolland Nino



Pour une extension de l'épargne salariale aux TPE-PME

En savoir plus sur <http://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-119196-pour-une-extension-de-lepargne-salariale-aux-tpe-pme-1068822.php?oSWyr2WFMhIG91BB.99#>

Dans le cadre du projet de réforme de l'épargne salariale, l'Etat devrait miser sur les TPE-PME pour étendre ce dispositif au plus grand nombre.

Après des mois de réflexion et de concertation, le comité mis en place par l'Etat – le Copiesas – pour préparer la réforme de l'épargne salariale a enfin publié ses propositions. Annoncée dès le début du quinquennat par François Hollande, cette réforme vise à répondre à un triple défi : favoriser le dialogue social dans l'entreprise et la fidélisation des salariés, renforcer la compétitivité du pays par des allègements fiscaux et sociaux, et consolider le financement de l'économie par le développement d'une épargne longue en actions et par l'actionnariat salarié.

- > Les cinq atouts de l'épargne salariale pour le chef d'entreprise
- > Avant sa refonte, l'épargne salariale a stagné l'an passé
- > La « prime Sarkozy » sera maintenue en 2014

Plus profondément, cette réforme est urgente dans le climat actuel de défiance vis-à-vis des chefs d'entreprise, où les contreparties au Pacte de responsabilité se font attendre. En encourageant davantage le partage des profits avec les salariés, cette réforme, qui devrait être intégrée au projet de loi Macron sur la croissance à la mi-décembre, sera un cadeau bienvenu aux Français. D'autant bienvenu, que l'épargne salariale est souvent la seule épargne que les salariés ont les moyens d'avoir. Dans un contexte de crise économique et de confiance, il est essentiel de tirer parti de ce levier pour remobiliser les salariés.

## Évaluation du site

Le site du quotidien économique national Les Échos diffuse de nombreux articles, couvrant ainsi l'ensemble de l'actualité économique-financière française et internationale.

**Cible**  
Grand Public

**Dynamisme\*** : 311

\* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

Mais derrière les 28 propositions du Copiesas et les nombreuses avancées proposées, quel est le véritable enjeu ? Rendre cette épargne accessible à tous !

**Une épargne trop concentrée dans les grands groupes**

En effet, si 56,5 % des salariés ont eu accès à un dispositif d'épargne salariale – intéressement, participation, PEE ou PERCO – en 2011, il se cache, derrière ce pourcentage encourageant, de fortes inégalités. 90 % des salariés bénéficient d'un dispositif d'épargne salariale dans les entreprises de plus de 50 salariés, mais ce pourcentage tombe à 20 % pour les entreprises de 10 à 49 salariés, puis s'effondre à 12 % dans celles de moins de 10 salariés.

En outre, les primes distribuées dans les TPE-PME sont deux fois moins élevées que dans les entreprises du SBF 120 : 5 010 euros contre 2 530 euros en 2012. Malgré une progression de 3 à 17 % des salariés couverts par au moins un dispositif d'épargne salariale entre 2000 et 2012 dans les entreprises de moins de 50 salariés selon la DARES, l'épargne salariale est encore trop concentrée dans les grandes entreprises.

**Miser sur quatre leviers**

Face à ce constat, comment peut-on étendre ce dispositif aux TPE-PME ? Le premier levier est de jouer sur la fiscalité. Le Copiesas propose avec raison d'exonérer de forfait social – taxe de 20% sur les sommes versées – les TPE-PME qui décident de mettre en place pour la première fois un dispositif. Outre un impact nul sur le budget de l'Etat, cette mesure devrait encourager le développement de l'épargne salariale auprès des TPE-PME aujourd'hui réticentes.

Le deuxième levier consiste à simplifier les règles de fonctionnement et les formalités administratives. Au fil des années, le dispositif est devenu de plus en plus complexe et illisible. Si les propositions du Copiesas vont dans le bon sens, il est possible d'aller encore plus loin dans cette voie. A titre d'exemple, pour les entreprises qui souhaitent proposer à leurs salariés à la fois une solution d'intéressement et une autre de participation, le traitement administratif introduit des subtilités inutiles. Un exemple parmi tant d'autres, le déblocage de la participation peut se faire dès le 1er jour du 5e mois, mais celui de l'intéressement ne peut se faire que dès le 1er jour du 7e mois. Pourquoi conserver deux dates différentes ? Le diable se cache souvent dans les détails.

Le troisième levier concerne la pédagogie et la communication réalisée autour de ces dispositifs. Les TPE et PME connaissent mal ces outils et n'en comprennent pas toujours la valeur pour mobiliser les salariés. Souvent les gratifications individuelles sont préférées car plus simples à contrôler. Pourtant, c'est souvent au sein des plus petites entreprises que les salariés sont les plus impliqués à la réussite de l'entreprise. L'épargne salariale peut permettre de partager les fruits du succès avec ceux qui en sont les meilleurs artisans.

Enfin, le quatrième levier est d'assurer un cadre juridique et fiscal simple et stable sur le long terme. Les va-et-vient législatifs contribuent à l'illisibilité et à l'inefficacité des dispositifs. A titre d'exemple, le forfait social est passé de 2% à 20% entre 2009 et 2012. Malgré les contraintes budgétaires de l'Etat, pour plus de clarté et d'efficacité, il serait vertueux de supprimer ce forfait social, qui est dans bien des cas à la charge des salariés, car déduit de l'enveloppe d'épargne salariale distribuée par les entreprises. La réforme à venir doit fixer un cadre incitatif durable à l'épargne salariale.

Félicitons le Copiesas pour ses avancées, mais encourageons le Gouvernement à pousser plus loin ces réformes aussi nécessaires que précieuses pour le dialogue social et pour la réussite des entreprises en France !

**Rolland Nino** / *Directeur général de BDO et membre de l'Institut de la Protection Sociale*

En savoir plus sur <http://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-119196-pour-une-extension-de-lepargne-salariale-aux-tpe-pme-1068822.php?oSWyr2WFMhIG91BB.99#>